Vol. XXXII | Saint-Boniface, Manitoba, 29 Juillet 1903. | No. 37

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Etranger (compris le port).......2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne...........12 cents
Chaque insertion subséquente.......8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à
LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

TRIBUNE LIBRE

Un certain citoyen qui signe "Armoricain" a eu l'aplomb de repondre à l'article "Franciscus" de votre journal, dans des termes si révolutionnaires et si dépourvus de modération et de convenance qu'il était du devoir d'un Français de remettre les choses au point et de stigmatiser comme elles le méritent, les paroles de cet énergumène fougueux dont la place serait plutôt du bagne qu'au Manitoba.

J'avais envoyé mon article à "l'*Echo de Manitoba*". Mr le rédacteur de ce journal me fait savoir qu'il ne peut pas reproduire cet article, tel qu'il est, prétextant qu'il n'y a aucune raison d'envenimer les choses et qu'il vaut mieux laisser la question de côté maintenant. Comme cette lettre signée "Armoricain" est un affront aux sentiments de la très-grande majorité de la population française du Manitoba et a écoeuré profondément beaucoup de personnes de Winnipeg une réponse s'impose; et je viens vous demander, M le Rédacteur, l'hospitalité de vos colonnes pour l'insertion de cet article.

Dans les journaux du monde entier, la tribune des journaux est *libre*; il parait c'est différent à "l'*Echo de Manitoba*"! Je me plais à le regretter.

Je vous remercie d'avance M le Rédacteur et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

LIBERTAS.

Bien qu'il soit triste et pénible de livrer au grand jour de la publicité certaines discussions toujours épineuses entre frères d'une même nation, il est du devoir de tout Français qui a au coeur l'amour de son pays de panser et de guérir dans la mesure de ses forces toute blessure que lui aurait faite un indigne! C'est mon but aujourd'hui!

Armoricain! Tel est le nom pris par le signataire de la lettre adressée le 30 juin 1903 au journal "l'*Echo du Manitoba*" et parue dans ce journal à la date du 9 juillet suivant. Armoricain! Signez vous? Mais l'Armorique si je ne me trompe est notre ancienne Bretagne, cette vieille province devenue partie intégrante de la France, qui s'est toujours fait remarquer par son attachement invincible à la foi de ses pères à la cause de la Monarchie laquelle en dépit de vos Monsieur, a fait la France; la Bretagne, qui a prouvé tout récemment encore qu'elle n'était nullement disposée à accepter aucune tyrannie, même pas celle d'un Combes! Vous vous dîtes Armoricain, Monsieur, alors Breton! Eh bien! je vous défie d'aller lire dans n'importe quel village de Bretagne, à haute voix et dans une réunion quelconque, la lettre insensée que vous avez eu l'imprudence d'adresser à "l'Echo du Manitoba"! Je ne connais pas trop mal les Bretons, et je pense qu'en fort peu de temps, de nombreux horions, sinon beaucoup d'autres choses plus ou moins propres pleuveraient drû sur vous.

Croyez-moi, mon cher Armoricain, il y a des cas où il faut savoir se taire! La grande Révolution dont vous vous vous proclamez le champion à tous les crins, (je vous admire; au moins, vous avez le beau courage de votre opinion, chose malheureusement fort rare à notre époque!) la grande Révolution, dis-je, a fait de très grandes choses! D'accord, vous voyez que je suis révolutionnaire comme vous! Mais il y a révolutionnaire et révolutionnaire, et je pense que nous n'avons pas tout à fait les mêmes idées sur ce mot magique: révolution! Si par révolution, vous entendez, réaction contre les abus d'un gouvernement, contre une tyrannie du pouvoir moralement reconnue par tous, là Monsieur, nous nous entendons! Car l'exès du pouvoir et la tyrannie sont un mal dans quelque pays qu'on les rencontre et il est du devoir de tout patriote de s'élever contre de tels abus, de faire le possible et l'impossible pour les faire disparaître par les moyens pacifiques d'abord, puis, si c'est nécessaire, absolument nécessaire, une fois que tous les moyens pacifiques ont été épuisés, d'employer les moyens violents pour atteindre le but, mais ne jamais le dépasser. Voilà, Monsieur, comment je comprends le mot révolutionnaire, et comment tous les honnêtes gens le comprendront avec moi.

Malheureusement le sens que vous lui donnez dans votre correspondance du 30 juin, ne parait pas avoir du tout la même portée. Vous voulez être violent, toujours, viollent quand même! Méfiez-vous, Monsieur; le Christ a dit: Quiconque se servira de l'épée périra par l'épée. Je vous souhaite de tout mon coeur de ne pas périr ainsi. Vous paraissez faire l'apologie intégrale et sans phrases de la Grande Révolution que vous voudriez continuer indéfiniment.

Vous voudriez tout renverser, tout bouleverser, tout détruire, tout ensanglanter, pour remettre quoi à la place! Car enfin, ce quoi est très important, à moins que vous ne vouliez refaire de la France, une nation de sauvages qu'elle était peut-être il y a déjà un nombre respectable de siècles.

Que vous le vouliez, ou que vous ne le vouliez pas, Monsieur, la révolution Française digne au début et louable dans ses tentatives, n'a été par la suite qu'une orgie infâme, une débauche sanguinaire de gens égarés, fous, idiots et ravalés à l'état de bêtes sauvages qui ne méritaient que la balle pour les faire disparaître; cette balle, ils la reçurent tous ou presque tous et ce fut leur plus juste châtiment! D'énergumènes de ce genre, Monsieur, il n'en faut plus, personne n'en veut plus, et, croyez moi vous perdrez votre "latin" et votre temps à les faire revivre; ils sont trop vieux, ils sont usés, leur poudre fera toujours long feu, trouvez donc des clichés plus neufs et surtout plus pratiques!

Je ne vous suivrai pas dans dans votre vieille rangaine de Saint-Barthlemy, Albigeois, Dragonnades etc. etc. Il y a eu des abus dans ces temps-là, il y en a toujours et dans tous les pays et il y en aura toujours tant que l'humanité vivra, à moins que vous, Monsieur, ne vous éleviez au dessus de notre pauvre humanité, dans un rayonnement de perfection idéale qui fera certainement l'admiration de tous les peuples! Aux abus du Moyen Age et des temps qui suivirent je vous opposerai, Monsieur, les abus de votre belle Révolution de 81 et la tyrannie jacobine de celui qui à cette heure, joue au roi le plus despote qui ait jamais régné en France! Je suis républicain, Monsieur, mais jamais je n'approuverai le massacre sauvage et en masse, sans aucun jugement régulier et sans un appel à la Nation, d'un chef d'état qui aimait son pays, et qui n'eut qu'un seul défaut, celui de ne pas faire fusiller immédiatement la troupe de bandits qui voulait lui dicter ses ordres; jamais je n'approuverai ces massacres sauvages et anonymes dans les prisons de Paris et de provinces, de pauvres prêtres et de religieuses sans défense dont le seul crime était d'aimer et de prier leur Dieu! Vous trouvez cela propre Monsieur; vous n'êtes pas difficile.

Vous parlez de liberté; si vous êtes libre de pratiquer votre nonreligion ou votre athéisme, comme vous voudrez, souffrez que les autres, libres comme vous, pratiquent leur liberté et leur religion comme ils l'entendent!

Vous admirez sans doute les massacres et l'incendie, faits par vos amis, les Communards, alors que l'invasion étrangère battait son plein; libre à vous Monsieur!

Vous approuvez les hontes de l'heure actuelle, le Panama, le gaspillage éhonté de nos finances, l'affaire des Chemins de fer du Sud, le dreyfusisme, la violation de la liberté de la presse, des cultes, de la propriété; vous approuvez le vol de la propriété, vous déniez aux pères de famille le droit de choisir les maitres qu'ils veulent pour leurs enfants, vous trouvez tout naturel qu'on jette à la rue de pauvres religieuses qui, du jour au lendemain, sont condamnées à la misère et au vagabondage; et vous trouvez que c'est propre, vous appelez cela de la justice, de la liberté, vous appelez cela un gouvernement qui se respecte! Honte à vous, Monsieur, et à vos ignobles compères que l'on peut compter dans ce pays-ci!!! Vous n'avez pas le droit de parler du nom de la France; tous les Français du Manitoba vous refusent ce droit, parce qu'ils sont honnêtes et qu'ils ont une autre conception de la justice et de la liberté.

Nous sommes tous des républicains convaincus; mais tous nous voulons que la république soit juste, forte, qu'elle respecte les droits de chacun, droits individuels et publics, qu'elle soit le gouvernement de tous par tous et non le gouvernement de quelques uns par une poignée de fous! Voilà ce que nous aurons quand notre heure viendra, ne vous en déplaise! Et alors nous pourrons tous crier en choeur, Monsieur?

Vive la République Française
Vive la France!

LIBERTAS

Le Manitoba.

Mercredi, 29 Juillet 1903

L'ELECTION DE ST BONIFACE

Il y a une semaine, en annonçant l'élection de M. Bernier par une voix de majorité, nous prévoyions un décompte.

Or, un décompte est toujours un coup de dé.

Ce décompte s'est fait lundi et mardi derniers devant M. le juge Prud'homme, lequel a déclaré notre adversaire élu par une voix de majorité.

Cette décision est l'objet des plus vifs commentaires dans le public.

Si l'on croit que nous allons prendre le deuil sur cet événement on ne nous connait pas. Il en faudra bien d'autres pour nous faire sourciller.

La politique est une boîte de Pandore. L'imprévu et le pittoresque so t des facteurs indispensables dans la carrière.

Bien qu'inattendu,cet incident ne nous laisse donc aucunement découragé.

Au contraire nous avons plus que jamais conscience de la rectitude de notre position; nous avons plus que jamais le désir honnête et sincère de travailler pour cette minorité française, qu'on pourra bien tromper quelquefois mais qui,tôt ou tard, reconnaitra où sont ses véritables amis; pour cette minorité française qui se sent aujourd'hui justement humiliée et blessée des ignominies par lesquelles on l'a fait passer.

Nous remercions de nouveau nos amis du dévouement admirable qu'ils nous ont témoigné pendant la lutte.

A nos adversaires, nous ne dirons pas grand'chose, sinon que leur victoire à la Pyrrhus ne leur fait pas honneur et ne sera pas de longue durée.

A tous, nous disons, non pas adieu, mais: au revoir.

LES RECENTES ELECTIONS

(Courrier de Saint-Jean)

Voici quelques opinions de la presse au sujet des recentes élections de la provinces ;

Le résultat des élections locales de Manitoba est un tribut d'hommages à M. Roblin, qui est un administrateur capable et énergique et de plus, c'est un témoignage rendu à sa politique de progrès qui a valu à sa province le développement des voias ferrées et une réduction des taux de transport, sans qu'il en ait rien coûté au peuple. Il y a du deuil dans le camp libéral. Les suivants de M. Sitton comptaient sur une majorité de cinq dans ces élections, et quand les rapports arrivèrent indiquant une déroute des forces libérales, un sentiment de parfaite démorilisation se produisit dans les cercles du gouvernement d'Ottawa et un sentiment de bien légitime fierté du côté des conservateurs. On dit en toute confiance que la Colombie Anglaise en fera autant au mois d'Octobre prochain. Les adversaires de M. Roblin ne ménagère t pas leurs petits moyens pour l'abaisser dans l'estime des électeurs de sa province. Cette victoire est une sublime revendication pour lui, et pour le parti qu'il dirige avec tant de talent et de distinction. Nos sincères félicitations.

A l'Exposition

L'Exposition s'est terminée samedi dernier. Cette exposition a été un succès sans précédents. La foule a été énorme.

Nous avons un plaisir particulier à féliciter les dames patronesses de l'Hôpital de Saint Boniface sur les recettes abondantes qu'elles ont faites pendant toute la semaine. Ces dames ont rivalisé de zèle et de grâce pour attirer la clientèle, qui s'est présenté nombreuse et heureuse de participer à une bonne œuvre.

PRINCIPE IMMUABLE.

LE CONCLAVE

Comment on procedera au choix du successeur de Leon XIII

Après les dernières cérémonies des funérailles, les cardinaux se réuniront dans la chapelle Pauline, au Vatican, pour assister à la messe solennelle du Saint-Esprit. Après cette messe, la vénérable assemblée ira processionnellement dans la chapelle de St-Grégoire pour réciter le "Veni Creator Spiritus". Ensuite, les cardinaux se rendent dans la chapelle Sixtine pour réciter le "Veni Sancte Spiritus" et entendre la lecture des constitutions pontificales sur le conclave.

On appelle conclave le collège des cardinaux réunis pour é ire un pape. Ils sont enfermés "sous clef"; de là ce mot de conclave, et ils ne peuvent avoir aucune communication avec le dehors, tant que l'élection n'est pas terminée.

Le sacré Collège se compose de soixante-dix cardinaux, qui se divisent hiérarchiquement en 3 catégories: les cardinaux de l'ordre des évêques, de l'ordre des prêtres et de l'ordre des diacres.

Rarement le Sacré Collège est au complet; il n'est pas nécessaire du reste qu'il le soit pour l'élection du nouveau pape.

Le conclave doit s'assembler dix jours après la mort du pape. Dans la chapelle Sixtine, on dresse tout autant de sièges qu'on compte de cardinaux présents, cinquante-deux sièges, en forme de trône, pour marquer que les électeurs sont en ce moment dépositaires de la souveraineté pontificale, sont surmontés d'un baldaquin de couleur violette, pour indiquer les créations de Léon XIII. Cinq trônes seront en vert, parce que leurs occupants sont des cardinaux créés pas Pie IX.

Une petite table munie de papier, de plumes et d'encre, est dressée devant chacun des trônes. Au milieu de la chapelle, devant l'autel, une grande table sur laquelle sont posés deux calices pour recevoir les bulletins de vote. Ce vote doit être secret. Chaque cardinal prépare isolément son bulletin avant le scrutin et nul regard étranger ne peut contempler cette auguste assemblée, dont les seuls témoins sont Dieu et la conscience

Chaque jour, à midi, les officiers de la maison des cardinaux viennent au square de St. Pierre, dans les chariots de leurs maîtres. Le majordome du conclave leur donne dans des paniers la nourriture. Ces paniers sont passés un à un par une ouverture pratiquée dans le mur de la chapelle par le maçon du Vatican. Ces paniers sont examinés un à un par un prélat appelé le Gardien du Peuple Romain, de peur qu'ils ne contiennent quelques communications de l'extérieur. Les vaisseaux sont en verre transparent et le pain doit être coupé en tout petits morceaux, de manière à ce qu'il ne cache rien du tout.

Dans la chapelle Sixtine, le cardinal doyen est assis du côté de l'Evangile. Chaque cardinal obligé de prêter serment avant de déposer son vote dans l'urne ou les calices.

L'élection peut se faire de diverses manières :

1—Par compromis.—Quand les cardinaux nomment parmi eux un comité avec pouvoir de de nommer le Pape.

2.—Par inspiration,—Quand un corps de cardinaux crie:

" Le Cardinal un tel " et quand ce corps obtient, avec lui la majorité des deux-tiers, plus un.

3.—Par adoration.—Quand une majorité unanimedes cardinaux, va d'une manière spontanée présenter ses hommages à l'un des leurs.

4.—Par scrutin.—Quand le scrutin ayant failli de donner la majorité minime des deux tier plus un,les opposants se rendent au vœu du plus grand nombre et consentent à l'élection du Cardinal qui a reçu le plus de voix.

Quand chaque vote a été enrégistré, le Sacristain qui est toujours un Auguste, chante la messe du Saint Esprit. Les deux grands calices, l'un vide et l'autre rempli de bulletins, sont sur l'autel.

A la fin de la messe, les bulletins sont comptés. S'il y a plus de bulletins que de cardinaux présents les bulletins sont brûlés et Leurs Eminences sont de nouveau obligés de voter.

Quand une fois le Pape a été élu, ce qui peut être long et durer plusieurs jours—trois Protonotaires apostoliques enrégistrent les actes du Conclave et tous les cardinaux le signent.

Ces actes sont mis sous scellés

Les bulletins sont ensuite brûlés en y mêlant un peu de paille, et la fumée qui s'échappe à l'extérieur par une cheminée qui ne sert que dans ces circonstances-là, indique au peuple assemblé au dehors, que l'élection est terminée.

Le cardinal doyen demande alors au nouveau Pape s'il consent à son élection et quel nom il désire prendre. Chaque cardinal tire alors une corde et la couverture de son trône tombe. Personne ne peut rester couvert en présence du Pape. Un nouvel anneau — l'anneau du Pêcheur —est donné au Souverain Pontife

Le premier et le second cardinaux diacre, — le cardinal Théodolphus Mertel et le cardinal Louis Macchi, — conduisent Sa Sainteté en arrière de l'autel avec les maîtres de cérémonies et le Sacristain Augustin. Là ils lui enlèvent ses habits de cardinal pour le revêtir d'une soutane blanche, d'un rochet blanc et de l'étole papale, et lui mettent des chaussures brodées d'or.

Le nouveau Pape, après avoir revêtu les insignes de sa dignité, revient s'asseoir en face de l'autel, où a lieu la cérémonie de la première obédience des cardinaux.

A genoux, chacun des membres du Sacré Collège baise le pied et la main du nouvel élu et en se relevant reçoit du Pontife le baiser de paix.

Alors, le maçon brise les scellés qu'il y a sur la porte. La croix apparait précédant le cardinal diacre qui jette à la ville et au monde ces solennelles paroles : "Je vous annonce une grande joie: nous avons un pontife ; l'éminentissime.. lequel a pris le nom de........ ....

Après cela, le "Te Deum" est chanté dans l'Eglise Saint Pierre. Le nouveau Pape donne sa bénédiction et il est ensuite porté sur la "sedia gestatoria" à la chapelle Sixtine, où doit se faire la cérémonie du couronnement.

A l'entrée de cette chapelle, un maître de cérémonies, tenant à la main un bâton argenté garni d'étoupes à son extrémité fait une génuflexion devant le Pape ; en même temps un clerc allume les étoupes, et le maître des cérémonies chante par trois fois, tourné vers le Souverain Pontife : Saint-Père, ainsi passe la gloire du monde."

Le nouveau Pape chante ensuite la messe. Après le saint sacrifice, le Pontife s'assied sur son trône, et la Chapelle entonne le motet célèbre de Palestrina : "Une couronne d'or est posée sur sa tête".C'est alors que le Cardinal Doyen lui met sa tiare sur la tête en disant : "Recevez la tiare aux trois couronnes et sachez que vous êtes le Père des princes et des rois, le Pasteur de l'univers, et le Vicaire ici-bas de Notre Seigneur Jésus-Christ."

Le front ceint de cette triple couronne, le Pape récite alors les prières qui précèdent la bénédiction, puis, debout devant le trône et les mains élevées vers le ciel, il bénit en faisant trois fois le signe de la croix sur l'assistance agenouillée.

A l'issue de la cérémonie, le nouveau Pape entre dans la salle "del paramenti" où le Sacré Collége lui présente l'hommage de sa vénération et de son dévouement.

Le premier acte du Souverain Pontife sera d'adresser aux deux cents millions de catholiques une lettre encyclique.

AGE CRITIQUE.

L'ELECTION D'UN NOUVEAU PAPE

Le conclave se réunira d'ici à quelques jours à Rome, pour procéder à l'élection d'un nouveau Pape.

On mentionne plusieurs noms comme successeurs possibles de Léon XIII.

Le collège Romain est l'assemblée la plus auguste et la plus vénérable du monde; on y compte beaucoup de personnalités marquantes, également dignes de monter sur le trône de Pierre.

A la memoire de Leon XIII

Lundi matin à la cathédrale, avait lieu une messe de requiem solennelle pour le repos de l'âme de Sa Sainteté Léon XIII.

Les murs de l'église étaient tous tendus de noir.

Au chœur, beaucoup de prêtres ; dans la nef, beaucoup de fidèles.

Sa Grandeur Mgr. l'Archevêque officiait et avait pour assistant le R. P. Dandurand O.M.I., Diacre d'honneur, le R. P. Dorais, O. M. I ; sous-diacre d'honneur, M. l'abbé Leiton ; diacre d'office, M. l'abbé Trudel ; sous diacre d'office, M. l'abbé Poirier.

DONNEZ-EN AUX ENFANTS

PROGRES

De la Colonisation française dans le Sud-Ouest du Manitoba et dans le Sud-Est de l'Assiniboine.

Depuis bien des années, on n'avait vu autant de Français venir prendre au soleil de l'Ouest canadien, leur part de terre fertile qui le gouvernement du Dominion met gratuitement à la disposition de tout colon âgé de 18 ans.

Ce mouvement extraordinaire d'émigration nous inspire tout naturellement l'idée de passer en revue les progrès accomplis, depuis la fondation de la 1ère colonie française, dans cette région du Canada.

Disons tout d'abord, que la plupart des colons établis dans ce pays, doivent l'avantage de l'avoir connu et de s'y être fixés, à l'activité infatigable de M. l'abbé Gaire, le missionnaire colonisateur par excellence.

Ce prêtre, au zèle incomparable, a fondé successivement dans le Sud-Ouest du Manitoba:

1o Grande-Clarière, en 1888, colonie aujourd'hui très prospère organisée en paroisse et qui possède, avec une belle église surmontée d'une tour,un couvent de religieuses auxquelles sont confiées la direction de l'école paroissiale et celle d'un pensionnat de jeune filles.

A cette paroisse, aussi importante par l'étendue de son territoire que par le nombre de ses habitants, se rattachent deux autres colonies fondées en même temps par M. l'abbé Gaire, et également importantes: Ce sont Deleau et Findlay, stations du C. P. R; sur la ligne de Souris à Arcola.

2o. Dans le Sud-est de l'Assiniboine :

Alma, colonie magnifique, fondée en 1891, Saint-Raphaël et et Saint-Maurice en 1892 et enfin Saint-Antoine en 1898.

Toutes ces colonies très florissantes à l'heure actuelle, font honneur à M. l'abbé Gaire qui par un coup d'œil rapide et une savante organisation, a su prendre d'assaut toutes ces positions vraiment avantageuses pour les Français et les Canadiens qui s'y sont établis.

3o. Tout récemment encore dans le District de l'Orignal trois autres paroisses viennent de prendre naissance sous la main créatrice de M. l'abbé Gaire.

Ce sont, je crois, par ordre de date, Highview, Fletwode et Wanchope. Cette dernière bien encore dans le néant, vient de surgir comme par enchantement et quoique la plus jeune, n'en sera peut être pas moins bientôt la plus favorisée, car n'en déplaise à ses sœurs, Wanchope parait être appelée à devenir colonie bonne première par les avantages de toutes sortes qui semblent déjà lui être assurée.

En effet, en outre de sa situation sur la voie ferrée, et de la faveur appréciable d'avoir obtenu après sa première année d'éxistence, un bureau de poste, Wanchope aura bien des privilèges encore que des colonies anciennes désirent vainement depuis longtemps.

Cette place possède déjà un store des mieux approvisionnés qui fait honneur à la colonie française, car le propriétaire de ce magasin est un français, M. Maurice Quennelle.

En ce moment on construit près de la station, un magnifique hôtel, et demain on y édifiera un ou plusieurs élévateurs, qui par leur taille géante, montreront au loin aux colons, le centre de cette belle colonie.

Au commencement de l'automne prochain, cette fille gâtée d'Assiniboine verra s'établir dans son sein, probablement, un médecin et un pharmacien.

Mais ce n'est pas encore tout, comme vous allez pouvoir en juger.

Depuis près d'un an, est venu de France pour la privilégiée Wanchope, un chef d'institution originaire de LaRochelle (Chs. Fyfre) qui ouvrira le 1er févrie prochain un établissement d'enseignement primaire supérieur.

Dans ce collège, les deux langues (français et anglais) y seront également enseignées, mais on y suivra avant tout le programme pratique des études supérieures des établissements similaires de France.

Après l'utile, on y enseignera l'agréable. C'est ainsi que le directeur M. Escaravage se propose de fonder, dès cet hiver; avec les élèves pensionnaires de son établissement et les colons amateurs du beau, établis à Wanchope, une société musicale, à l'aide de laquelle il organisera des concerts et des séances récréatives.

On donnera donc aux jeunes gens qui auront l'avantage de suivre les cours du pensionnat, des leçons de musique vocale et instrumentale, et des leçons de déclamations, et cela sans porter aucun préjudice aux études, car tous les arts d'agrément, tels que musique dessin, etc, y seront enseignés en dehors du temps des classes.

De plus, et cela est d'une très grande importance pour bon nombre de familles, on y préparera avec le plus grand soin les enfants à la première communion.

Quant au prix de la pension, il sera, d'après renseignements pris, accessible à toutes les bourses.

F. A.

Chez les RR PP Trappistes

Mercredi prochain, 5 août, à 11.30 h. a. m. aura lieu à Saint Norbert, la bénédiction de la pierre angulaire de la nouvelle église des RR. PP. Trappistes. Mgr l'Archevêque présidera; le sermon sera donné par le T. R Dom Benoit.

Les membres du clergé et les personnes qui s'intéressent à l'œuvre des RR. PP. Trappistes en ce pays seront les bienvenus à cette cérémonie.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Nous avons une chaleur écrasante depuis quelques jours.

—On a commencé ces jours derniers à réparer le block Girard sur la rue La Vérandrye.

—M. Félix Cotonnier est à se construire une belle résidence sur la rue Notre Dame.

—Une pluie abondante est tombée sur la province vendredi soir, il était temps.

—Le clergé diocésain est en retraite au collège de Saint-Boniface. Le prédicateur de cette retraite est le R. P. Enfrin, E. M. I.

—M. Gédéon Couture est arrivé dimanche dernier d'un voyage d'affaires dans la Province de Québec.

—Le couvent de Saint-Boniface, une fois agrandi, sera une très belle bâtisse. M. J. A. Séné al et ses ouvriers sont activement engagés dans ces travaux de construction.

—Les entrepots de la Arctic Ice Company à Winnipeg ont passé au feu lundi. Il ne reste là que des amas de glace à demi fondue et charbonnée.

—Perdu—La semaine dernière un chapelet en nacre, avec étuis, de la rue Masson à la rue du collège par l'Avenue Provencher. Une récompense libérale sera payée à toute personnse qui le rapportera à nos bureaux.

Ville De Saint-Boniface.

TERRASSEMENT DE RUE ET CONSTRUCTION DE TROTTOIRS.

AVIS est donné que le Conseil de la ville de Saint-Boniface a décidé de faire et construire et fera et construir les travaux d'amélioration locale ci-après mentionnés, à moins qu'il n'en soit empêché, en ce qui regarde chacun de ces travaux respectifs, par la réception d'une pétition, tel que ci-après mentionné, savoir.

TERRASSEMENT

1o. Terrassement et nivellement de la rue Berry sur toute sa longueur, coût approximatif $185.00.

2o. Terrassement et nivellement de la rue Bertrand sur toute sa longueur, Coût approximatif $ 85.00

3o. Terrassement et nivellement de la rue Saint-Joseph depuis la rue de l'Hôpital jusqu'au lot de paroisse 88; coût approximatif $88 00

4o. Terrassement et nivellement de la rue du Collège depuis la rue de l'Hôpital jusqu'au lot de paroisse 88, coût approximatif $88.00.

TROTTOIR

Un trottoir de 4 pieds de largeur, en madrier, sur le côté nord de l'avenue Provencher, depuis la rue Laflèche jusqu'à la rue Archibald coût approximatif $180 00

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût respectif des dits travaux, ou de ceux d'entre eux qui seront faits, et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur la partie du côté de la rue sur laquelle sera fait le dit trottoir, et sur les deux côtés des rues où seront faits les dits terrassements pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en sept années, l'intérêt devant être calculé à cinq par cent par an en computant les dites taxes.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis la majorité des propriétaires de la propriété réele affectée, dans chaque cas respectif ci-dessus mentionné, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété réelle, ne petitionnent le Conseil à l'encontre de ces travaux et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de St. Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits travaux ou aucun d'eux comme susdit et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit-cidessus.

St. Boniface, 21 juillet 1903.

(Par ordre) THEO. BERTRAND,
Secrétaire Trésorier

NOTICE

NOTICE is hereby given that By-law No. 218 of the Town of St. Boniface, which is hereinafter set forth, has been introduced and read a first and second time by the Council of the said Town and will be submitted to the vote of the electors of the said Town of Saint-Boniface entitled to vote thereon at the time and places mentioned in the said By-law.

BY LAW No. 218.

By-law of the Town of St. Boniface to exempt from taxation for a period of twenty years the industry, buildings, machinery and all property, except the lands, used in connection with the business of the Crown Grain Company Limited in the Town of St. Boniface, and also to exempt from taxation the lands used in carrying on the said Company's business in so far as the value thereof may exceed two hundred dollars an acre, for a period of ten years, and in so far as the value of the said lands may exceed four hundred dollars an acre for a further period of ten years.

WHEREAS The Crown Grain Company Limited was duly incorporated by Letters Patent issued under "The Companies Act 1902" under the Seal of the Secretary of State of Canada bearing date the twenty-sixth day of February 1903 for the following purposes;—To carry on the business of owning and operating Grain elevators and warehouses; to carry on the business of Millers; to purchase any and all grains and seeds; to manufacture and sell all useful products therefrom; to erect and operate all necessary mills, elevators, warehouses, plant and machinery; to act as grain dealers in the purchase and sale of all seeds and grain and to act as agents for remuneration or otherwise for other parties in the purchase, storing and sale of such grain and seeds; to buy, sell and trade in coal, lumber, fuel and other merchandise either as owners or as agents or on commission for others;

AND WHEREAS the said Company have agreed to expend at least the sum of One hundred thousand dollars ($100,000.00 within two years in the purchase of land in the Town of St. Boniface and in the erection of buildings thereon with the necessary machinery for the purpose of carrying on their business;

AND WHEREAS it is deemed expedient and desirable to exempt the said Company's lands, industry, buildings, machinery and property from taxation in the manner and for the periods hereinafter set forth;

AND WHEREAS the amount of the whole rateable property of the Town of St. Boniface according to the last revised Assessment Roll of the year 1903 is One million two hundred and fifty-two thousand and seventy three dollars;

AND WHEREAS the amount of the existing debenture debt of the Town of St. Boniface is Seventy two thousand dollars of which no part either for principal or interest is in arrear;

NOW THEREFORE the Municipal Council of the Town of St. Boniface enacts as follows:—

(1) That for a period of twenty years from the date hereof A. D. 1903, the industry, buildings machinery and all property except the land used in carrying on the Company's business shall be exempt from taxation.

(2) That for a period of ten years from the date hereof D. A. 1903 the lands of the Crown Grain Company Limited, used in connection with their business in the Town of St. Boniface which may be described as follows:—

ALL those portions of Lot "G" in the Town of St. Boniface described as follows: Parcel No. 1: Commencing at a point on the Easterly line of the right of way of the Canadian Pacific Railway Company's line as the same is constructed adjacent to the Exhibition Grounds in the Town of St. Boniface where the Southerly line of the said Exhibition Grounds extended Westerly intersects the said right of way; thence Easterly about at right angles to the Easterly line of the said right of way and along the said extended line of the Southerly boundary of the said Exhibition Grounds to a point on the southerly line of the said Exhibition Grounds six hundred (600) feet from the point of commencement thence in a southerly direction parallel to the Easterly boundary of the said right of way and about at right angles to the said Southerly line of the said Exhibition Grounds to a point on the Northerly boundary of the right of way of the Canadian Northern Railway; thence in a Westerly direction along the northerly boundary of the right of way of the Canadian Northern Railway to the point of intersection between the Northerly boundary of the Canadian Northern right of way aforesaid with the Easterly boundary of the Canadian Pacific Railway Company right of way thence in a Northerly direction along the Easterly bouandary of the right of way of the Canadian Pacific Railway Company to the point of commencement, containing by admeasurement seventeen acres more or less.

Parcel No. 2. Commencing at the aforesaid point of commencement; thence in a Northerly direction six hundred and forty (640) feet six (6) inches along the Easterly boundary of the Right of Way of the Canadian Pacific Railway aforesaid; thence in an Easterly direction at right angles from the aforesaid line One hundred and sixty-eight (168) feet more or less to a point on the Westerly boundary of the St. Boniface Exhibition Grounds aforesaid; thence in a Southerly direction along the Westerly boundary of the said Exhibition Grounds 640 feet 6 inches more or less to a point at the South West corner of the said Exhibition Grounds thence in a Westerly direction at right angles to the aforesaid line 168 feet more or less to the place of commencement, containing by admeasurement three acres more or less,—shall be exempt from taxation in so far as the value of the same may exceed $200.00 an acre, and for the succeeding period of ten years the said lands shall be exempt from taxation in so far as the value of the same may exceed $400.00 an acre.

Notwithstanding anything herein contained no buildings other than those actually used for manufacturing or industrial purposes by the said Company themselves shall be exempt from taxation as aforesaid.

(3) This by-law shall be submitted to the electors qualified to vote thereon on Friday the fourteenth day of August A. D. 1903 and for the purpose of taking the votes thereon the polls shall be open at and remain open from the hour of nine o'clock in the forenoon to the hour of five o'clock in the afternoon of said day in each of the following places in the Town of St. Boniface and at each of the said places, following persons shall be the respective Deputy Returning Officers to take the votes of the electors upon this by-law, namely:

Polling Subdivision No 1 At the Residence of M. Julien Gramme, Dumoulin street, Alexandre Bélanger Deputy Returning Officer.

Polling Subdivision No 2 At the Residence of M. C. Marcoux, Taché Ave., Edmond Marcoux Deputy Returning officer.

Polling Subdivision No 3 At the Town Hall, J. A. Prendergast Deputy Returning Officer.

Polling Subdivision No. 4. At the Residence of Mde. Leclair, Taché Avenue, Deputy Returning Officer, Donat Collin.

(4) And on the fifteenth day of August A. D. 1903 at his office in the Town Hall in the town of St. Boniface the Town Clerk of the Town of St. Boniface, at the hour of four o'clock in the afternoon, shall sum up the number of votes given for and against this by-law.

(5) On the thirteenth day of August A. D 1903 at the hour of three o'clock in the afternoon the Mayor of the Town of St Boniface shall attend at his office in the Town Hall of the Town of St. Boniface for the purpose of appointing persons to attend at the various polling places and also to attend at the official summing up of the votes herein before referred to by the Town Clerk on behalf of the persons interested in this by-law and promoting or opposing the passage of this by-law respectively.

DONE AND PASSED in Council assembled the day of A. D. 1903.

Mayor.

Town Clerk.

This Notice is given on behalf of and by the Town of St. Boniface.

DATED this Twenty first day of July, A. D. 1903.

THEO. BERTRAND.
Town Clerk.

NOTICE

NOTICE is hereby given that the School Trustees of the School District of St Boniface No. 1188 have passed the by Law hereinafter set forth, which will be submitted to the vote of the Electors of the Town of St. Boniface at the time and places therein mentioned.

BY-LAW NO. 13

BY LAW of the School Trustees for "The School District of Saint Boniface number and eleven hundred and eighty-eight (1188)" for the purpose of borrowing the sum of Three thousand Five Hundred dollars(3500.00) and of issuing debentures therefor.

WHEREAS it is necessary and expedient to raise by the loan sum of three thousand five hundred dollars on the credit of the said School District for the purpose of completing in ward 4 of the Town of Saint Boniface the Taché School and furnishing the same.

Therefore the School Trustees for the School District of Saint Boniface number eleven hundred and eighty-eight (1188) duly assembled enact as follows:—

1. That it shall be lawful for the said School Trustees to borrow the sum of three thousand five hundred dollars by the issue and sale of ten (10) debentures of the said School District, each for the sum of three hundred and fifty dollars ($350.00) of lawful money of Canada.

2. That the said debentures shall bear date the First day of September 1903 and shall be payable to the bearer at the Banque d'Hochelaga at the City of Winnipeg, in the Province of Manitoba, as follows:

Debenture No. 1 for $350.00 payable Sept 1st 1904

Debenture No 2 for $350.00 payable Sept 1st 1905

Debenture No 3 for $350.00 payable Sept. 1st 1906

Debenture No 4 for $350.00 payable Sept. 1st 1907

Debenture No 5 for $350.00 payable Sept. 1st 1908

Debenture No 7 for $350.00 payable Sept. 1st 1909

Debenture No 7 for $350.00 payable Sept. 1st 1910

Debenture No 8 for $350.00 payable Sept 1st 1911

Debenture No 9 for $350.00 payable Sept. 1st 1912

Debenture No 10 for $350.00 payable Sept 1st 1913

3 THAT each debenture shall be signed by the Secretary Treasurer and countersigned by one of the Trustees of the said School District, and that each coupon shall be signed by the said Secretary-Treasurer.

4. THAT the said debentures shall bear interest at the rate of 5 °/o per annum from the date thereof, payable annually on the First day of September in each year, on the presentation of the interest coupons attached thereto at the aforesaid Bank.

5. That provision shall be made out of the annual School taxes for the payment of the said debentures and interest, and such provision shall from part of, and be included in the annual statement of money required for the purpose of the said School District.

Done and passed by the said School Trustees of "The School District of St Boniface number eleven hundred and eighty-eight (1188) assembled at the Town of St. Boniface, in the Province of Manitoba, this 27th day of July A. D. 1903.

(Signed) C. HENRI ROYAL,
Chairman.

(Signed) J. DESOURIS,
Sec. Treasurer.

THAT the said by-law shall be submitted to be voted on by the persons entitled to vote thereon.

THAT the voting on said by-law shall take place on the Fourteenth day of August A D 1903 between the hours of nine o'clock in the forenoon and five o'clock in the afternoon of said day at the following places:—

Ward No. One, at the Residence of Julien Gramme, on Dumoulin Street, Alexandre Bélanger Deputy Returning Officer.

Ward No. Two, at the residence of Cléophas Marcoux on Taché Avenue, Edmond Marcoux Deputy Returning Officer.

Ward No. Three, at the Town Hall J. A. Prendergast Deputy Returning Officer.

Ward No. Four, at the residence of Mrs. Leclair on Taché Avenue, Donat Collin Deputy Returning Officer.

THAT the Secretary Treasurer of this town shall cause the said by-law to be published in "Le Manitoba" a public newspaper published in the Town of St. Boniface, in three successive issues thereof.

THAT the Mayor of the said Town of St. Boniface at the Town Hall at the Town of St. Boniface, on the Thirteenth day of August A.D. 1903 at three o'clock in the afternoon shall appoint in writing signed by him two persons to attend at the final summing up of the votes and one person to attend at each polling places on behalf of the persons interested and desirous of promoting the passing of the said by-law and a like number of persons on behalf of the persons interested in and desirious of opposing the passing of the said By-law.

THAT the Secretary Treasurer of the said Town shall at the Town Hall of St. Boniface on the Fifteenth day of August A. D. 1903 at the hour of Four o clock in the afternoon sum up the number of vote given for and against the said by-law.

St Boniface 29th, July 1903.

THEO. BERTRAND.
Secy Treasurer of the said Town.

CARSLEY & CO.

344 RUE MAIN

Le Vin St-Michel
a rendu la santé à mon enfant.

Bébé McNamara,
Bedford, P. Q.

Il n'y a pas de pire douleur pour le cœur d'une mère que celle de voir souffrir son enfant. Il y a quelque temps, ma pauvre petite fille, qui n'a que trois ans, était tellement malade que nous la considérions en danger. Inquiète sur son sort, je m'empressai de lui faire prendre du VIN ST-MICHEL, car je n'avais toujours entendu dire que du bien de ce tonique. Heureusement, mes espérances se réalisèrent; après quelques jours mon enfant avait repris sa gaieté et ses forces, elle vécut même trois jours sans prendre absolument rien autre chose que du VIN ST-MICHEL. Maintenant, elle est parfaitement bien et je ne puis vous exprimer le bonheur que j'éprouve en pensant que le VIN ST-MICHEL a participé à rendre la santé à ma petite fille.

Signé: MADAME McNAMARA.

GRATIS:—Sur demande, nous vous enverrons l'Album de Vin St-Michel, contenant cent illustrations et des renseignements utiles à tous. Adressez:

BOIVIN, WILSON & CIE
520 RUE ST-PAUL, - MONTREAL, CAN.
Seuls Agents pour l'Amérique.

QUIRIN A DUHAIME, 188, rue Friend, Boston, Mass.
Agents pour les Etats-Unis.

Nos Affaires Municipales

Procès verbal de la douzième séance régulière du 21e Conseil de la Ville de Saint-Boniface tenue lundi le 22e jour de Juin 1903.

Présents: Son Honneur le Maire Turenne au fauteuil et Messieurs les Conseillers Gauvin Collin, Pelletier Jean et Cusson.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Lu les communiqués suivants:

Octave St Amand demande une remise de $5.40 sur ses taxes pour cause d'erreur.

F. P. Brady, C.P.R. disant que les travaux demandés aux traverses des rues sont à se faire. Filée. Tupper, Phippen et Tupper demandant une exemption de taxes pour un élévateur à grain et une manufacture d'huile de lin.

Maxime Rocan, jr, Aikins, Pitblade, Robson et Loftus pour la banque impériale s'opposant à l'ouverture de la ruelle annoncée entre la rue Dumoulin et l'Avenue Provencher depuis la rue St Joseph à la rue du Collège.

Référée au Comité des travaux Publics.

Lettre avec signature indéchiffrable demandant de faire enlever le bois de corde qu'il y a sur le chemin public.

Référée au Comité des Travaux Publics.

Présenté les comptes suivants: Joyal&Vulliez $1.50, The Telegram Printing Co $9.00 la même $5.30 Patuck Fenning $215.-00, D. E. Sprague, $65 34 le même $60.16, N. Houde $29.00, Le Manitoba $104.50 F D. Pambrun $6.25, Rôle de Paie No 12 $313 31.

Le Conseiller Pelletier présente le huitième rapport du Comité des Travaux Publics:

Votre Comité a l'honneur de faire rapport:

1o. Sur la demande de M. W. G. Gould pour amélioration des rues Berry & Bertrand le Comité recommande que ces deux rues soient nivelées et terrassées comme amélioration locale ainsi que les rues Saint-Joseph et du collège depuis la rue de l'hôpital jusqu'au lot de paroisse No. 88 et que les avis requis soient donnés en conséquence.

2o. Que la ruelle entre les lots de la rue Dumoulin et ceux de l'avenue Provencher depuis l'avenue Taché juqu'à la rue Saint-Joseph ayant été approuvée par la majorité voulue soit abandonné.

3o. Qu'il soit répondu à M. Begshaw que la Ville ayant pris des arrangements, ses services ne sont pas requis.

Que le compte de Louis Laurendeau $8.10 et celui de M. Lemay $555 42 soient acceptés.

5o. Qu'un trottoir en madrier de 4 pieds sur le côté Nord de l'Avenue Provencher depuis la rue Laflèche jusqu'à la rue Archibald soit fait comme amélioration locale et que les avis requis soient donnés." Ce rapport est adopté.

Proposé par le Cons. Gauvin secondé par le cons. Collin que la demande de M. O. StAmand soit accordée et qu'une remise de $5.40 soit entrée au rôle de perception No. 90 Agréé.

Proposé par le cons. Collin, secondé par le cons Cusson que les comptes suivants soient acceptés et payés. LE MANITOBA $104.50 F. D. Pambrun $6.25 Agréé.

Proposé par le Cons. Pelletier secondé par le Cons. Jean que les comptes suivants soient acceptés et payés: Joyal et Vulliez $1.50 The *Telegram* Print Co, $9.00. La même $15.30 Rôle de Paie No. 12 $313.31 et que les comptes de M. D. E. Sprague soient référés au comité des Travaux Publics. Agréé.

Proposé par le Cons. Collin que que la somme de $20.00 soit payée à M. N. H. Houde sur son compte et que ce dernier soit renvoyé au comité de Police et Feu pour examen Agréé

Proposé par le cons. Cusson secondé par le cons Gauvin que le compte de Patrick Fenning $215.00 soit référé au comité des Travaux Publics et qu'une accompte de $200.00 lui soit payé. Agréé

Proposé par le cons. Cusson secondé par le Cons Gauvin que le chef de Police soit autorisé à acheter pour la Ville un drapeau national de 18 pieds et que ce drapeau soit hissé sur l'Hôtel de Ville le jour de notre fête nationale. Agréé.

Proposé par le Cons. Gauvin secondé par Cons Collin que le Sécretaire doit autorisé à écrire à Mr. Frigon gérant de la Banque d'Hochelaga lui demandant d'accorder l'intérêt à la ville sur le montant d'argent qu'elle a en dépôt depuis le commencement du courant. Agréé.

La lettre de MM. Tupper, Phippen & Tupper est laissée sur la table et la séance est ajournée à demain le 23 courant, au lieu de l'heure ordinaire.

Et le 23 juin 1903 la séance de la veille est continuée.

Etaient présents: Son Honneur le Maire Turenne et Mess. les Conseillers Collin, Gauvin, Pelletier Jean & Cusson. Mr. Phippen comparait devant le Conseil et donne l'explication à propos de l'exemption de taxes en faveur q'un élévateur à grain et d'une manufacture d'huile de lin après quoi il est proposé par le Cons. Gauvin secondé par le Cons Pelletier que le Conseil est diposé à accorder la demande d'exemption de taxes telle que faite par Messieurs Tupper Phippen & Tupper dans leur lettre du 15 juin courant, excepté que le terrain ne devra pas excéder 20 âcres et que dans les dix dernières années il sera évalué à $400.00 de l'acre. Agréé.—

Et la séance est levée.

Madame Tupman, une femme éminente de Richmond, Va. qui a beaucoup souffert de troubles féminins explique comment elle a été exérie.

"Pendant plusieurs années j'ai souffert du mal de dos, de douleurs de déplacement des organes, de pertes et de renversement. J'ai essayé de tous les remèdes sans succès ni soulagement.

"Au mois de juin 1901, je commençai à faire usage du Composé Végétal de Lydia E. Pinkham. Après la première bouteille je me sentis beaucoup mieux, j'en pris dix bouteilles et suis parfaitement rétablie. Quand je commençai ce traitement j'étais complètement épuisée. Je ne pesais que 98 livres, maintenant je pèse 109½ livres et chaque jour ma santé s'améliore. Je suis heureuse de témoigner en faveur de ce remède.—MADAME R. C. TUPMAN, 425 West 30th Street, Richmond, Va.—Nous donnerons $5,000 si la lettre originale de ce témoignage qui en prouve l'authenticité, ne peut être produite.

Si un remède guérit plus d'un millier de personnes, vous est-il permis de dire sans l'essayer: "Je ne crois pas qu'il me fasse du bien."

Vous ne désirez certainement pas rester faible et malade toute votre vie. Madame Pinkham qui demeure à Lynn, Mass., répondra avec plaisir et sans charge à toutes les femmes malades qui voudront lui écrire. Peut-être attend-elle précisément votre demande pour vous guérir. Essayez-le aujourd'hui, il ne vous en coûte rien.

LE SECRET DE VIVRE HEUREUX.

Le secret de vivre heureux et content de son sort est de se conserver en bonne santé en prenant les Pilules Longue Vie du Chimiste Bonard. Echantillon envoyé sur réception de 2c. Adressez LA CIE MEDICALE FRANCO-COLONIALE, Montréal.

PASTEUR KOENIG'S TONIQUE NERVEUX

GRATIS UN livre très sérieux sur les maladies des nerfs et une bouteille échantillon de notre remède sont envoyés gratuitement à ceux qui en font la demande, aux pauvres surtout. KOENIG MED. CO. 100 rue Lake Chicago. En vente chez les pharmaciens, $1.00 la bouteille, 6 pour $5.00.

Northwest Transportation Co. Ltd.

Steamers de la lignes Sarnia "Huronic," "United Empire," "Monarch," "Majestic."

VOYAGES DANS L'EST

Laissant Duluth à 8 p. m. tous les jeudis et vendredis.

Laissant Port Arthur, à midi, tous les mercredis et samedis.

Les passagers et les bagages du C. N. R. et du C. P. R., descendus à Port Arthur.

VOYAGES DANS L'OUEST

Laissant Sarnia à 3 p. m., tous lundis mercredis et vendredis à l'arrivé des trains de Grand T onc venant de l'Est. Passagers et bagages peuvent de suite s'installer à bord des navires. Pour plus amples informations s'adresser à

FRED. P. BELCHER.
Agent pour l'Ouest.
339 Rue Principale, Winnipeg.

WAGHORN'S GUIDE ON TRAINS AT BOOKSTORES 5c

J. A. CUSSON.

ENTREPRENEUR

PLANS ET SPECIFICATIONS FOURNIE SUR COMMANDE

OUVRAGES GARANTIS
REFERENCES DONNÉES
SUR DEMANDE

Ayant construit plusieurs belles résidences à St-Boniface et aux alentours il sera de votre intérêt de vous informer de mes prix.

Atelier coin des Rues St-Joseph et Provencher.

Residence Rue Dumoulin St-Boniface.
B. P. 164

ELM PARK

Elm Park est ouvert, il est plus beau que jamais. Piques-niques; vous pouvez faire des piques niques. Voyez-nous et arrangez la date de cette petite fête.

Geo. A. Young,
Gérant.

ON DEMANDE—Une institutrice diplômée sachant l'anglais et le français, pour l'année scolaire 1903–04. S'adresser à

M. GUILLAUME LALAINE.
Grande Pointe Man.

NOUVEL ETABLISSEMENT

JOS COUTU & FILS,
ENTREPRENEURS DE POMPES FUNÈBRES
BLOC DU "MANITOBA," PRÈS DU PONT DE ST-BONIFACE.

NOTRE MOTTO sera:—Satisfaction à tous et prix très modérés.

Etant les seuls entrepreneurs de pompes funèbres français de la province, nous sollicitons l'encouragement de nos compatriotes.

Nous nous occuperons aussi de l'embaumement à des prix très raisonnables.

OUVERT JOUR ET NUIT
TEL. 2084.

Nouvelle Boutique
DE PEINTRE
RUE LAVERANDRYE

M. F. D. Pambrun désire annoncer au public qu'il est prêt à exécuter, à bon marché, tous les ordres que l'on voudra bien lui confier. Ouvrages garantis, tels que Blanchi-sages, tapisseries, réparage de meubles etc., etc.,

M. Pambrun remercie le public de l'encouragement qu'il a reçu par le passé et compte de nouveau sur son patronage. S'adresser à sa maison privée Rue La Verandrye Saint-Boniface.

F. D. Pambrun.

A LEMAY
ST-BONIFACE, MAN.

BOIS ! BOIS !

Toute Espèce de Boiseries Fines; Châssis et Portes de Toutes Sortes; Bois de Corde et Charbon Dur et Mou

Etant le seul Marchand de Bois Canadien Français de Winnipeg et de Saint-Boniface, je sollicite le patronage du public et particulièrement celui de mes compatriotes

COIN DES RUES TACHÉ ET PROVENCHER.
Telephone 1364

Les ingrédients dont on se sert dans l'Emulsion, "The D. & L." sont les meilleurs qu'on puisse obtenir sur le marché sans égard au prix. Prise dans les cas de maladies dépérissantes, perte d'embonpoint ou perte d'appétit elle fait beaucoup de bien. Davis & Lawrence Co., Ltd., fabricants.

JOSEPH LECOMTE
Notaire Public.
TERRES A VENDRE.
Dans Toutes les Paroisses Françaises du Manitoba.
Argent à Prêter.
197 RUE LOMBARD - Winnipeg

J. KERR & CO.,
SUCCESSEUR DE
M. HUGHES & SON
DIRECTEUR DE FUNERAILLES ET EMBAUMEURS.

Gradué de l'Ecole des Embaumeurs de New York, M. Si... Laurendeau, un français très compétent est attaché à l'établissement depuis 9 ans et est à la disposition de notre clientèle à toutes heures.

140 Rue Princess
Téléphone 413 WINNIPEG

McDONALD & CIE
Tentes et Contre-Vents

Couverture en Caout-chouc pour wagon; Paulins W. W. Matelas, drapeaux; etc.

Tout ordre par lettre exécuté avec promptitude.

187 HENRY ST. WINNIPEG.

FAITES NETTOYER VOS TAPIS PAR RICHARDSON,

TEL 128, - - FORT STREET,
Pres de la rue Ste-Marie WINNIPEG

Clark Bros & Hughes,
Entrepreneurs de Pompes Funèbres, Embaumeurs, etc.

M HENRI PELISSIER ayant pris un intérêt dons cet établissement, invite la clientèle canadienne-française à s'adresser à cette maison—seul établissement catholique de ce genre dans la Province. Ouvert le jour et la nuit—Service prompt et attentif.

186 RUE JAMES E. Tél. 1239
WINNIPEG

AVIS

Avis est donné qu'application sera faite au Parliament du Canada pendant la Session actuelle pour un acte incorporant une Banque devant être connue sous le nom de la "Pacific Bank of Canada" pour faire les affaires ordinaires d'une Banque.

A. G. MURRAY,
Avocat pour les Requérants
Daté à Toronto 23 Avril, 1903.

JEHAN DE FROMENT
NOTAIRE, COMMISSAIRE,
JUGE DE PAIX.
Argent a Preter sur Hypotheques
Notre-Dame de Lourdes, Man;
24-4-01

AVANT DE VOUS COUCHER

Un verre de notre bière

"EXTRA STOUT"

Vous fera grand bien. Cela vous assurera un someille tranquille et interrompu: vos nerfs reposeront et votre digestion se fera aisément. Le matin, vous vous lèverez fort et vigoureux.

Embouteillée en une demi-pinte, pour la famille.

EDWARD L. DREWRY
Manufacturier et Importateur.
22-6.98 WINNIPEG.

AVANTAGE
Sans precedent

Au Magasin Departemental de
COLLIN & CO.
SAINT-BONIFACE;

Marchandises Sèches, Hardes faites Chaussures, Vaisselle, vendue à 40 pour cent de reduction.

Aussi l'assortiment le plus considérable de St. Boniface en épiceries; voir nos prix.

25 lbs de sucre jaune pour $1.00.

22 lbs de sucre granulé pour $1.00.

Fleur Strong Baker, O'Gilvie, $1.75.

Au comptant et pour un mois seulement.

A vendre un magnifique moulin à condre à moitié prix.

COLLIN & CIE

J. P. Raleigh,
D.D.S.—DENTISTE.
No. 536½, Rue Main, Winnipeg.
BLOC CHRISTIE,
Coin des rues Main et James.

La population française sera toujours certaine d'avoir satisfaction en allant chez M. le Dr Raleigh. Ouvrage garanti N'oubliez pas la place:—

536½, Rue Main, Winnipeg.

Les Graines de Ferry

Les meilleures graines sont les graines de FERRY Coûtent davantage—rapportent davantage. En vente dans tous les magasins. Catalogue annuel pour 1903 franco sur demande.
D. M. FERRY & CO.
Windsor, Ont.

VOICI

Le moment de songer à l'avenir est de s'y préparer en suivant les cours du

BUSINESS COLLEGE
De Winnipeg

Les anciens élèves occupent tous des positions d'avenir à Winnipeg et dans les villes de la Province.

Ecrivez pour avoir nos livrets de témoignages.

Des circulaires sont envoyées sans frais sur demande adressée à

G. W. DONALD,
SECRETAIRE

LES NOUVELLES VOITURES
QUE
M. DENIS D'AOUST
De Winnipeg circulent
sont sans contredit les plus belles de la Cité. Service de 1ère classe.
IMPERIAL STABLE RUE GARRY.
Téléphone 141.

BOMBONS PURS

Bombons comme les aiment les vieux et les jeunes. Quand vous achetez bombons et chocolats, choisissez les meilleurs. Certains bombons peuvent nuire à la santé Nous n'en faisons que des bons sous tous rapports. En gros et en détail, demandez nos Butter-cups.

Bombons frais tous les jours.

W. J. BOYD.
422 Rue Principale - - Bloc McIntyre
579 RUE PRINCIPALE
COIN DE L'AV. DU PACIFIQUE

CANADIAN NORTHERN

BILLETS DIRECTS
Par voie ferree
Ou Steamers

Pour tous les
Points Plus
Bas Prix.

Pour plus amples détails s'adresser aux agents du Canadian Northern Ry., ou à

GEO. H. SHAW,
Gérant du trafic.

EPICERIES ET....
CHAUSSURES SONT

maintenant les deux principales figures de mon commerce, mais j'ai toujours en magasin un assortiment très varié de

Fruits, Tabac, Pipes, Cigares, etc.

Quant aux prix, je puis assurer que je ne crains pas la comparaison avec les autres magasins du même genre.

Farine, Son, Gru et toutes sortes de Grains toujours en vente.

T. PELLETIER, AVENUE TACHÉ St-Boniface.

FEUILLETON DU MANITOBA.

UN PROFESSEUR INTERESSANT

No. 11

L'une d'elles était sa belle sœur; je la reconnaissais tout de suite d'après le portrait que j'ai vu chez Mme de Charmoy; et tout de suite, aussi, je me rappelle que je veux devenir une femme sérieuse. Jeanne n'avait rien remarqué: Je lui dis.

Demande à ton frère de nous accompagner au Carolus Duran.

(Son frère est un très gentil garçon qui a fait son droit au temps jadis et aujourd'hui conduit conduit très bien les cotillons il ne plaide jamais mais il joue très bien la comédie.)

Jeanne transmet ma requête. M. Landry se lève immédiatement, et chose rare, les mamans ne font pas trop de "mais", sur notre promesse de revenir vite.

Rien ne m'était plus égale, une fois que M. Chambert m'aurait vue!

Je regarde de quel côté il se dirige; et, sans que ni Jeanne ni M. Landry s'en doutent, j'opère une si savante manœuvre, et nous arrivons à un tournant juste en face de lui.........

Il nous reconnait toutes les deux, Jeanne et moi; il nous fait un très grand salut très respectueux en me regardant, moi, plus qu'elle,— et pourtant Jeanne est très jolie, et nous passons......, quand j'aurais trouvé si agréable de m'arrêter!

J'ai vu le mouvement de Mme Raoul Chambert, demandant qui nous étions. J'aurais bien voulu entendre sa réponse... et bien voulu aussi être cette dame qu'il accompagnait et avec laquelle il causait.

Pourtant j'étais déjà contente de l'avoir rencontré, et je l'ai été encore davantage quand M. Landry, qui connait tout le monde a dit:

—C'est un charmant garçon que Chambert!...... Si intelligent, et pas du tout poseur!...... Il est rudement lancé maintenant, il ira loin!......

Jamais je n'avais trouvé George Landry si agréable. Et j'étais mille fois plus joyeuse d'entendre ainsi parler de M. Chamber que de recevoir un compliment pour moi... Et pourtant j'aime bien les compliments quand ils ont l'air d'être sincères!...

Comme j'étais tout à fait redevenue une femme serieuse, j'ai demandé à Jeanne si nous ne pouvions pas regarder un peu les tableaux par nous-mêmes. Elle a dit "oui" très volontiers; d'autant plus que se promener sans nos mères, escortées seulement par son frère, l'amusait beaucoup aussi.

Par malheur, nous avons fait notre revue avec un peu trop de conscience, si bien que notre tour s'est prolongé, et, en revenant, nous avons été grondées.

Maman, surtout, paraissait très mécontente et n'a pas voulu comprendre que nous avions examiné toutes les toiles par raison, non pour notre plaisir.

12 février.

Jamais, non, jamais je ne deviendrai une me sérieuse! Quand je pense à ce qui s'est passé aujourd'hui au cours, j'ai envie d'aller me jeter dans un couvent... sombre et humide!...

Mais M. Chambert est bien de moitié dans ma sottise.

Au lieu de nous faire, comme à l'ordinaire, une conférence, n'imagine-t-il pas de nous demander d'analyser devant lui, séance tenante, des morceaux de poésie qu'il venait de nous lire! C'était de Coppée, plusieurs scènes du *Passant* et une autre fort dramatique de *Severo Torelli*.

Je baissai la tête sur mon cahier de notes faisant semblant d'être très absorbée tant je craignais qu'il ne m'interrogeât. Mais il s'adresse à Charlotte Verly.

Pauvre Charlotte! C'était terrible de répondre ainsi devant plus de cinquante personnes.

Aussi elle ne répondait rien. Lui essayait de la secourir.

—Voyons, mademoiselle, vous pensez certainement quelque chose des deux pièces de vers que vous venez d'entendre?

Elle (très bas et très rouge):

—Oh! oui, monsieur!

—Eh bien! mademoiselle, faites-nous part de vos impressions ......Trouvez-vous qu'elles se ressemble?

—Oh! non, monsieur!

—Quelle différence voyez-vous entre elles? ......Prenons d'abord *Severo Torelli*, si vous voulez bien.

—C'est très beau, monsieur.

—En effet, c'est très beau...... Mais il y a bien des choses qui sont belles, des statues, des starues, des étoffes, des églises, etc. Précisez davantage, je vous prie.

Sa voix devenait un peu impatiente, il avait absolument l'air de penser: "Quelle petite sotte!"

Elle, qui s'en apercevait, se troublait de plus en plus.

—Aimez-vous mieux, mademoiselle, me parler du *Passant*? ......Voyons, ne vous imaginez pas que je vous demande une chose bien difficile......Dites tout simplement ce que vous pensez.

Je crois qu'elle ne comprenait plus rien du tout... sinon que M. Chambert était insupportable... J'avais bien le même avis; je craignais toujours qu'il ne songeât à moi...

—*Le Passant*...... c'est très joli!...

—*Severo Torelli* très beau!... *Le Passant* très joli! J'aurais aimé une appréciation moins vague... Si l'une de ces demoiselles voulait bien vous aider?... Melle de Marsay?

C'était trop fort! Mon cœur se mit à battre vite dans ma poitrine, et, sans réfléchir je m'écrie:

—Oh! monsieur, ce n'est pas la peine de rien me demander. Si vous m'interrogez avec cet air agacé, je ne pourrai jamais vous répondre!

Ma phrase pas achevée que j'avais la conscience d'avoir dit une énormité! Et j'aurais voulu me voir à Pampelune, à Chandernagor, n'importe où!... pourvu que ce ne fût pas dans cette salle de cours, au milieu de ces cinquante personnes!... sous son regard à lui!

Il y eut d'abord un moment de stupeur, puis, comme une trainée électrique, un rire fou courut dans toute la salle.

Je me hasardai à le regarder... lui, il riait aussi, et si franchement que cela me mit un peu de baume dans l'âme... Son visage avait cette expression jeune et gaie que je lui avais vu chez Mme de Semiane. Il reprit son sérieux le premier et il dit à Charlotte:

—Je vous demande pardon, mademoiselle de vous avoir ainsi tourmentée... C'est moi qui ferai cette analyse que je vous demandais, en effet, d'une façon bien impromptue!

Il paraît qu'il l'a admirablement faite; mais je n'en ai rien entendu, bien que j'aie écrit des pages de notes pour cacher ma confusion.

Quelle idée il devait avoir de moi!... Et maman; qu'allait-elle dire?... Et cette histoire qui ne pouvait manquer de courir tout notre cercle!... Mon Dieu! mon Dieu!

Si encore il m'avait été possible de m'excuser!...... Mais non! je devais rester indifférente, tranquille à ma place.

A la sortie du cours, Charlotte s'est jetée à mon cou:

—Que vous avez été gentille de venir à mon aide! Quelle idée de m'interroger ainsi! Pour rien au monde, je ne lui aurais dit un mot... J'avais envie de le battre!

—Je n'ai pas été gentille du tout... C'est pour mon compte que j'ai répondu... et j'en suis même bien fâchée!

Toutes mes amies se sont écriées que je méritais beaucoup d'éloges pour ma bravoure... Mais j'étais au contraire bien honteuse d'avoir agi comme un bébé, moi, une femme sérieuse! et quand je désire tant qu'il m'estime......

Nous étions sous la grande porte, miss Emely et moi, attendant la voiture qui s'approchait. Il pleuvait. Je ne pouvais pas ouvrir mon parapluie, tout allait mal dans ce jour néfaste.

A ce moment, apparait M. Chambert qui sortait aussi. Il était tout près de moi, me saluant. Je ne sais quelle idée me vient, j'abandonne mon parapluie, et je lui dis très vite—sinon je me serais aperçue que j'oubliais les convenances et je n'aurais plus osé:

—Monsieur, j'ai été très peu polie! Ne m'en veuillez pas, je vous en prie! Si j'avais réfléchi, je vous aurais adressé une phrase beaucoup plus convenable.

Il s'est mis à rire gaiment et a répété:

—Une phrase plus convenable, mais qui aurait voulu dire la même chose, n'est-ce pas?...... J'avais donc l'air bien impatient?...... non agacé? J'en suis très fâché, je vous assure.

—Vous étiez détestable, ai-je répondu étourdiment.

Il avait toujours son beau sourire, à la fois brillant et sérieux.

—Alors, il me faut vous promettre de ne plus vous interroger!...... Chaque fois que nous nous trouverons ensemble, il est écrit que vous obtiendrez de moi une promesse!........

Je ne sais pourquoi, j'ai été tout à coup si contente de voir qu'il se souvenait de notre rencontre chez Mme de Simine.

(A suivre)

LE COMBLE DE LA BETISE

Souffrir inutilement, quand on peut l'éviter, n'est pas le comble de la bêtise? n'est-ce pas aller à l'encontre du bon sens que de négliger un rhume fatiguant et débilitant, alors qu'avec quelques cuillérées de BAUME RHUMAL on peut s'en débarrasser rapidement et d'une manière absolue.

WAGHORN'S GUIDE ON TRAINS AT BOOKSTORES 5c